

**Direction Espaces Naturels et Milieux  
Aquatiques**

Affaire suivie par :

Pacôme DUPONT-GUIANVARCH

Courriel :

pacome.dupont-guianvarch@cerygpontoise.fr

PDG/AH n° 49751

**André MARTIN**

Président Association AGLEAU

43, rue de Cergy

95000 NEUVILLE-SUR-OISE

Cergy-Pontoise, le

**08 JUL. 2024**

**Objet : Réponse à votre sollicitation sur la forme et le contenu de la future structure publique de la gestion de l'eau potable**

Monsieur le Président,

A plusieurs occasions j'ai pu partager avec vous que l'eau est une ressource en tension indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes. La fin du contrat de délégation du service public de l'eau potable au 31 décembre 2026 est l'occasion de repenser un avenir de l'eau socialement et écologiquement acceptable sur notre territoire ainsi que de proposer un nouveau mode de gestion pour répondre au mieux à ces enjeux.

Les objectifs portés sur ce mandat sont de mieux maîtriser les coûts, les travaux, la ressource en eau et préparer l'avenir. En effet, avec le réchauffement climatique, l'eau sera moins abondante dans les prochaines décennies. Il faut dès maintenant protéger cet élément naturel, limiter les sources de pollution et lutter contre son gaspillage. Une reprise en gestion par la collectivité du pilotage de la politique publique de l'eau potable permettra : de développer une politique de protection de la ressource sur le temps long, dans un cadre de coopération territoriale permettant des logiques de sécurisation et de secours, en intégrant l'évolution des besoins du territoire face aux enjeux du changement climatique et l'évolution de la population.

La question des besoins de financement des actions de cette politique publique en transition sera à aborder tout en travaillant une politique tarifaire garantissant un accès pour tous et incitant à la sobriété.

Dans le cadre de la réflexion sur les modes de gestion à l'issue du contrat de DSP, et conformément aux engagements politiques pour ce mandat, une phase d'études et d'échanges avec les acteurs de l'eau a été engagée : représentants des usagers, collectivités voisines, retours d'expérience de d'autres collectivités, participation au débat public francilien dans le cadre du projet du SEDIF etc. C'est dans ce cadre que nous nous sommes rencontrés avec les représentants de la société civile, pour évoquer ces sujets lors d'un premier atelier eau potable le 06/03/2023 avec les membres de la CCSPL puis nous avons pu poursuivre les échanges lors de la CCSPL du 28/11/2023. Les membres de l'Assemblée citoyenne s'étant saisie du sujet de l'eau potable, ses membres ont pu échanger avec vous lors d'un atelier 19/04/2024.

L'année 2023 a donc permis dans le cadre de cette réflexion sur le futur mode de gestion de la politique publique de l'eau potable d'avancer particulièrement sur trois aspects :

- **Annoncer la reprise du pilotage opérationnel et stratégique par la collectivité du service public de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2027 pour le territoire de la Communauté**

d'Agglomération de Cergy-Pontoise (bureau communautaire, CCSPL, presse etc.) et donc la sortie du mode de gestion en délégation de service publique. Cette orientation est conforme à l'engagement que j'ai pris en début de mandat en tant que Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, soutenu par mon équipe communautaire.

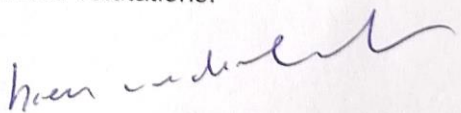
- **Entamer des premiers échanges avec certaines collectivités voisines sur les coopérations territoriales sur cette politique publique essentielle qu'est l'eau potable** et évoquer l'éventualité d'une réflexion globale à une échelle plus large qu'une seule collectivité (SEDIF, GPSEO, Vexin etc.).
- **Ne pas retenir le scénario d'un transfert de la compétence eau potable de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise vers le SIARP** (Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin). En effet, j'ai pu étudier la proposition du Président du SIARP de se positionner sur la compétence eau potable, mais lui ai indiqué ne pas souhaiter à ce stade de retenir ce scénario pour les raisons suivantes :
  - o Le SIARP dans son domaine de compétence et d'expertise, travaille à poursuivre sa structuration intercommunale sur l'assainissement
  - o Les possibilités de mutualisation de moyens sont plus limitées qu'avec la CACP
  - o Le changement de mode gestion sur ce service public essentiel relève d'une ambition stratégique que je souhaite porter en tant qu'autorité organisatrice

C'est ainsi qu'il a été proposé fin 2023 aux élus de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, lors du Conseil communautaire du 12 décembre, de poursuivre cette démarche et d'engager la phase de préfiguration d'une gestion en régie de ce service public de l'eau potable au 1er janvier 2027.

Dans ce contexte et pour répondre à ces objectifs ambitieux, la CACP se donne les moyens de son ambition en mettant en place une équipe de préfiguration, s'articulant autour de la création de deux postes de préfigureurs et la mobilisation de conseils extérieurs en appui des équipes techniques et ressources de la collectivité. L'un des premiers chantiers de cette phase de préfiguration est l'analyse approfondie des formes juridiques afin de permettre l'arbitrage politique.

Je tiens à vous assurer que la Communauté d'Agglomération se donne les moyens dans un délai confortable pour mener à bien ce chantier ambitieux et stratégique pour notre territoire. Des ateliers eau potable seront organisés régulièrement suite à l'arrivée des préfigureurs afin de tenir informés es membres de la CCSPL des avancées de ce projet d'envergure.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire à l'expression de mes sincères salutations.

  
**Jean-Paul JEANDON**  
Président

*Cordialement.*

**Xavier COSTIL**  
Conseiller délégué au  
Cycle urbain de l'eau

